

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 V. 405 Vœu relatif au passage Mare Cascades (20^e)

Le Conseil de Paris,

Considérant la liaison piétonne inscrite au Plan Local de l'Urbanisme traversant la parcelle de Paris Habitat située au 37-39 rue des Cascades/38-40 rue de la Mare,

Considérant l'engagement pris par Paris-Habitat en 1996 - durant la conception de son opération de logements - à dédensifier le projet afin de laisser un passage ouvert au public et à maintenir un espace vert autour du Regard patrimonial de la Roquette ;

Considérant que depuis la livraison des logements, ce passage est resté fermé au public ;

Considérant que l'ouverture de cette liaison correspond à la volonté parisienne de développer la piétonisation, les circulations douces de plus en plus nécessaires à Paris, les déplacements à l'abri des voitures, les zones vertes ouvertes aux habitant.e.s, la participation citoyenne, le "vivre ensemble" dans les quartiers ;

Considérant que l'usage de cette liaison répond à un besoin quotidien intergénérationnel des habitant.e.s, usager.e.s et visiteurs.euses de ce secteur de Belleville, pour rejoindre les écoles, le marché Pyrénées, la bibliothèque Couronnes, le centre médical Couronnes, etc., et des touristes piétons pour découvrir ce quartier riche notamment de son Histoire de l'eau ;

Considérant qu'elle entre dans le développement des relations et rencontres paisibles et conviviales entre habitants d'un quartier ;

Considérant que l'ouverture du passage Mare-Cascades représenterait une alternative plus sécurisante pour le trajet des écoliers du secteur, qui doivent aujourd'hui emprunter la rue de Savies et la rue des Cascades pour rejoindre la rue de la Mare, et les prive d'une liaison piétonne protégée et sécurisée ;

Considérant qu'elle permet de favoriser une liaison piétonne allant de la rue des Pyrénées à la Petite Ceinture qui permet de traverser le quartier par un parcours protégé de la circulation automobile ;

Considérant que la Ville de Paris souhaite favoriser les îlots et les parcours de fraîcheur et réaliser des aménagements pour répondre à la problématique des îlots de chaleur et au réchauffement climatique ;

Considérant que cette liaison piétonne contribuerait à ouvrir un parcours de fraîcheur à travers un espace végétalisé et réduirait ainsi le temps de parcours et permettrait d'éviter des axes très ensoleillés ;

Considérant l'existence de nombreuses conventions entre la Ville et diverses congrégations, associations ou administrations, pour la gestion par la Ville d'espaces "privés" ouverts aux habitant.e.s ;

Considérant l'action de médiation menée par la Mairie du 20e en faveur de la recherche d'une solution satisfaisante tant pour les usagers du futur passage que pour les locataires de Paris Habitat ;

Considérant que des études pourraient être approfondies par Paris Habitat et la Ville de Paris, afin de garantir le respect de la tranquillité et de la sécurité des locataires riverains ;

Considérant le vœu voté à l'unanimité par le Conseil de Quartier Belleville dans sa réunion plénière du 10 septembre 2019.

Sur proposition de l'exécutif,

Emet le vœu

- de concrétiser la liaison piétonne au PLU et les engagements d'ouverture au public ;
- de l'ouverture au public du passage Mare-Cascades en journée et tous les jours de la semaine ;
- que la Ville réalise dans les meilleurs délais une étude juridique, technique et financière comprenant notamment la mise en place d'une convention entre la Ville et Paris-Habitat en associant les citoyens, les locataires et les acteurs du quartier aux modalités de cette gestion afin de concrétiser l'ouverture du passage Mare-Cascades.